

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME Réunion de 2015

Séance du 13 mars 2015

CG20150313_6
id. 1611

L'an deux mille quinze le treize mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

Absent(s) :

M. F. GARRIGUES, M. G. HEBRAL

**RÉPARTITION DES CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER POUR
2015**

A l'occasion de notre session consacrée au Budget Primitif pour 2015, nous avons voté une enveloppe globale de crédits d'entretien s'élevant à **2 823 000 €**, hors carburants et entretien du matériel, et se décomposant comme suit :

☐ article 60633 sous-fonction 621	
fournitures de voirie.....	270 000 €

□ article 60633 sous-fonction 621 fournitures de voirie.....	550 000 €
□ article 61523 sous-fonction 621 entretien et réparation par l'entreprise.....	1 150 000 €
□ article 6135 sous-fonction 621 locations d'engins et modulaires.....	90 000 €
□ article 60633 sous-fonction 622 fournitures de voirie.....	40 000 €
□ article 61523 sous-fonction 622 entretien et réparation par l'entreprise.....	40 000 €
□ article 62181 sous-fonction 621 remboursement rémunération personnels de l'ex Parc	683 000 €

Orientations 2015

Comme les années précédentes, Monsieur le Président de la deuxième commission a organisé une réunion, dans chacune de nos subdivisions départementales, pour permettre aux Conseillers Généraux de faire le point, avec les services, sur l'évolution de notre réseau routier et définir ainsi les priorités 2015 dans le domaine de l'entretien.

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Elle est ajustée en fonction des remarques recueillies lors de ces réunions. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

I – Le domaine routier

1) L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 2, 3, 39, 47, 72, 83, 85, 94, 115, 200, 927, 928 et 964.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien.

Le programme de remise en état des routes de 3ème catégorie se poursuit. Près de 38 kilomètres d'enduit seront réalisés en 2015. Pour les autres sections de routes départementales qui présentent des dégradations importantes, celles-ci seront prises en compte dans la campagne d'entretien des chaussées (*annexe 1*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2) Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de notre Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2012 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km).

Année 2013 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2014 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2012 (300 km).

Année 2015 : Axe des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Cette année, l'axe des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie sera renouvelé (*annexe 2*).

II – Les dépendances

1) L'entretien des dépendances vertes

L'entretien des accotements et talus au sein de nos subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Conseil Général s'est engagé bien avant 2009 à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Lors de la Décision Modificative numéro 1 de juin 2009, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le Dossier d'Organisation du Fauchage et du Débroussaillage sur son réseau routier.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

Lors de la session fiscale de 2014, je vous avais présenté le document d'organisation qui déclinait les dispositions prises par nos équipes sur le terrain pour intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Après une année de pratique, les objectifs fixés sont en phase d'être atteints. Les campagnes de fauchage sont beaucoup moins étalées dans le temps et le nombre de jours d'intervention a considérablement diminué.

Entre contre partie, les campagnes de nettoyage d'ouvrages d'aqueducs, tâches réalisées par les agents pour drainer la chaussée, se sont déroulées sur des périodes beaucoup plus longues qu'au préalable et de manière plus complète.

Les dépenses de carburants ont été maîtrisées et la prise en compte de la protection de nos paysages est désormais au coeur de nos politiques d'entretien des dépendances vertes.

2) L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein de nos subdivisions, grâce à des aspirateurs broyeurs (3 sur l'ensemble des antennes). Un linéaire important de fossés est ainsi traité.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3) L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les

diagnostics d'évaluation de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien (*annexe 3*).

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

III – La surveillance du réseau routier et la viabilité hivernale

Le Conseil Général a mis en place **une veille téléphonique**, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 14 adjoints techniques).

En 2014, 434 interventions hors heures de service ont été réalisées par nos équipes d'astreinte dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 4*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, **le service hivernal** assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de neige.

Entre le 2 et le 5 février 2015, un épisode neigeux a mobilisé nos équipes sur l'ensemble du département.

Le 2 février dans l'après-midi, Météo France prévoyait des chutes de neige en plaine pour le lendemain matin. Nos équipes ont tout de suite été mobilisées et les engins équipés pour dégager la neige sur la chaussée.

Les premières interventions ont eu lieu dans la nuit précédente et se sont poursuivies dans la journée du 3 février. Toutes les chaussées étaient dégagées à 17h ce jour là.

Quelques interventions de salage ont eu lieu les jours suivants. Près de 100 tonnes de sel ont été nécessaires pour assurer la viabilité du réseau routier départemental lors de cet épisode.

Vous trouverez, ci-après, un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article (*annexe 5*).

Je vous demanderais de bien vouloir adopter cette répartition pour l'exercice 2015.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le programme 2015 d'entretien routier ;
- Approuve la répartition des dotations 2015 ci-annexées pour un montant global de 2 823 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET